

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Document à l'intention des parents



À notre école

À l'école du Cheval-Blanc, la bienveillance est essentielle pour créer un climat de confiance rassurant et motivant. L'engagement se définit par l'implication active de tous dans un projet commun, ce qui favorise la réussite. Nous nous démarquons par notre cohésion, car c'est en marchant dans la même direction que nous atteindrons notre but. Finalement, l'appartenance est importante, car nous formons une grande famille où chacun est un membre important.

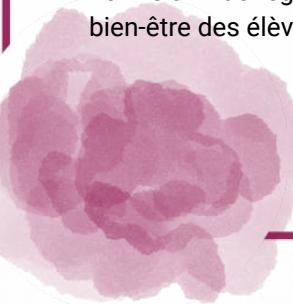


Portrait de situation

Selon la perception des élèves qui ont répondu au sondage concernant le climat scolaire, les actes de violence sont davantage présents sur la cour d'école et dans les locaux du service de garde. Ils se traduisent majoritairement par des insultes et de la bousculade.

Annuellement, nous envoyons un questionnaire à tous les parents afin de connaître leur opinion concernant le sentiment de sécurité à l'école.

De plus, tous les élèves du primaire répondent à un sondage Forms afin de réguler les moyens mis en place et de s'assurer du bien-être des élèves.



Priorités

Développer une meilleure compréhension des situations et gestes liés aux conflits, à l'intimidation, à l'agressivité ou à la violence (élèves, parents, intervenants) via l'enseignement, à chaque année scolaire, des comportements de civisme et d'éthique.

Outiler nos élèves à reconnaître les différentes formes que peuvent prendre les actes de violence et d'intimidation

Assurer un suivi autant à l'école qu'au service de garde, par des pratiques d'interventions universelles, auprès des acteurs impliqués lors d'une situation d'intimidation, d'agressivité et de violence.



Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel (VACS), s'il y a lieu.

Offrir une formation obligatoire à tous les membres du personnel en lien avec la violence à caractère sexuel. Cette formation sera offerte par le ministère de l'Éducation du Québec.

Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

Conflit

Le conflit est une mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Il peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Violence

"Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle; **Exercée intentionnellement** contre une autre personne; **Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer; **En s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à **ses droits ou à ses biens.**"

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Intimidation

"Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non; **À caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées; **Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Violence à caractère sexuel

"Toute forme de violence commise par le biais de **pratiques sexuelles** ou en **ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de **toute inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence

Document à l'intention des parents

Nos moyens

- Diverses formations continues tout au long de l'année ainsi que la formation ITCA pour certains membres du personnel.
- Le partenariat entre plusieurs intervenants du milieu pour mieux répondre à des difficultés spécifiques.
- Des ateliers d'habiletés sociales offerts aux élèves ainsi qu'une zone pacifique pour la résolution de conflit sur la cour d'école.
- Des moyens de communications efficaces entre les intervenants ainsi qu'un protocole d'intervention.

Confidentialité

Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confidentielle**.

Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

Faire ÉQUIPE pour le bien-être de tous

Nous croyons que faire équipe dans la recherche de solutions est importante pour le développement de chaque enfant. C'est ainsi que la collaboration des parents est essentielle pour soutenir l'élève dans les différents moyens à mettre en place à la maison et dans le milieu scolaire. La communication est la clé pour bien soutenir l'évolution de chacun. Chaque enfant est unique, et c'est en équipe que nous espérons le voir grandir.

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence, d'intimidation ou VACS est constaté

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place. Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous. Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées.

Mesures de soutien et d'encadrement

Nous mettons en place des mesures de soutien ou d'encadrement tel que ;

- Des rencontres avec l'élève pour discuter de la problématique.
- Un protocole d'intervention spécifique à certains élèves.
- La référence à des intervenants externes.
- L'implication des parents dans la démarche d'intervention.
- Certaines mesures sont prises pour la sécurité de l'élève ou celle des autres élèves.
- Des contrats d'engagement.
- Etc.

Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève; nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé). Il est important d'informer le parent et de prendre en considération l'avis de celui-ci ainsi que de l'enfant dans la résolution de la problématique. Certaines sanctions peuvent être appliquées afin d'aider l'enfant à progresser dans son développement, tel que des ateliers, des réflexions, des suivis de comportement, etc.

Suivi

Chaque situation est traitée par un/une T.E.S. Une enquête est effectuée auprès des élèves ou du personnel concerné. En cas de détails insuffisants, le/la T.E.S. peut communiquer avec la personne ayant déposé la plainte. Dans tous les cas, un suivi avec la personne ayant fait la plainte est finalement réalisé par téléphone ou par courriel.

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

Étape 1:

Les élèves communiquent verbalement ou par écrit avec les intervenants. Un suivi est fait auprès des personnes concernées.

Les parents communiquent avec l'école par écrit, grâce à un appel téléphonique (819) 568-6677 ou en cliquant sur le lien de la page web de l'école « Dénonçons la violence et l'intimidation ! ».

Pour porter plainte:

En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire des Draveurs.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (*LPNE, art. 33, par. 2°*). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

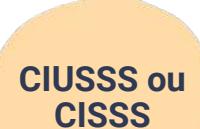
IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**

Ressources externes



590 boulevard Gréber
Gatineau, QC
(Tel) : 819 246-0222



811 option 2
ou
819 966-6550



104-729 Boul Saint-Joseph, Gatineau QC
(819) 778-3555



1-800-361-5085
www.ligneparents.com

Commission des services juridiques

1-800-842-2213
www.csj.qc.ca

Directeur de la protection de la jeunesse

1 800 567-6810 ou
819 776-6060.



Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction: Geneviève Raymond
Isabelle Charbonneau
Josée Lécuyer

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Émilie Beauregard
Julie Paquin

CSSD

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSD

Marie-Hélène Gauthier
ssgt@cssd.gouv.qc.ca

Protecteur national de l'élève

En ligne : formulaire sur le site internet
1 833 420-5233 (appel et texto)
info@pne.gouv.qc.ca